

## Fiche de renseignements sur le candidat

**Nom et prénom** : SOUALEM Lazhar

**Date et lieu de naissance**: 19 Septembre 1959 Bordj Bou Arreridj – Algerie

**Langue de travail**: Arabe – Français- Anglais

### **Situation/fonctions actuelles :**

Directeur en charge des droits de l'Homme au Ministère des Affaires Etrangères en charge des droits de l'homme, des Affaires Humanitaires, du Développement social et durable et des questions culturelles, scientifiques et techniques internationales.

### **Principales activités professionnelles**

Depuis 1992, en charge des droits de l'homme au niveau de la Mission à Genève, et au Ministère de la rédaction des rapports de leur présentation aux organes des traités (CCPR,CAT,CRPD,CEDA,CRC), ceux de l'Union Africaine (CADHP) et de la Ligue des Etats Arabes, le suivi des questions humanitaires avec le HCR, le PAM, OIM et le CICR, les dossiers du développement social femmes, enfance, personnes âgées, handicapées avec UNICEF, ONU FEMMES, FNUAP,OMS, ONUSIDA

### **Études**

- Diplômé en gestion commerciale de l'Institut du Commerce – 1982
- Diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) – Section diplomatique major de promotion 1986
- Cours spécialisé à l'Institut de San Remo en droit international humanitaire sur les réfugiés, les déplacés.

### **Autres activités dans le domaine intéressant le mandat du comité des travailleurs migrants**

- Président du groupe de travail chargé de l'élaboration du rapport périodique sur la mise en œuvre de la Convention sur les droits des travailleurs migrants et des membres de leurs familles.
- Chef de la délégation lors de la présentation du 2<sup>ème</sup> second rapport de l'Etat.
- Chargé du suivi de la coopération avec l'Organisation Mondiale des Migrations (OIM)
- Membre du groupe de travail chargé de l'élaboration de la loi nationale sur l'asile, les réfugiés et l'apatridie.

### **Liste des publications les plus récentes du candidat dans ce domaine :**

Intervenant et modérateur dans de nombreux cycles de formation des nouveaux diplomates affectés à l'étranger dans le cadre du cluster « droits de l'homme » y compris pour la convention sur les travailleurs migrants.